

W.C.B.

Conditions générales de vente et d'utilisation

Type de carte : “Carte Consumer”

TRES IMPORTANT : veuillez lire les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation préalablement à l'activation et / ou à l'utilisation de votre Carte.

En activant et / ou en utilisant votre Carte, vous acceptez les présentes conditions générales d'utilisation sans réserve.

ENTRE:

NOUS :

- **La société W.C.B.**, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital 500 €, ayant son siège au 117, rue de Charenton – 75012, Paris (France), inscrite au Registre du commerce et des sociétés d'Antibes sous le numéro 909 181 521 ci-après dénommée « **la Programme** » dûment représentée par SKH Holding en sa qualité de Président
- **La société E-Pay Space**, société par actions simplifiée, au capital social de 350 000 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 162 064, sise au 25, rue Tiphaine – 75015, Paris (France), ci-après dénommée « **le Gestionnaire du Programme** » ;
- **La société Moorwand Ltd**, société autorisée par Financial Conduct Authority (régulateur du secteur financier britannique) à émettre la monnaie électronique et les instruments de paiement sous Régulation sur la monnaie électronique 2011 (numéro d'immatriculation 900709), immatriculée au Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 8491211 9DU, sise au Fora, 3 Lloyds Avenue, Londres, EC3N 3DS (Royaume-Uni), en partenariat avec la société Harmoniie SAS, ci-après dénommée « **Emetteur** » ;
- **La société Harmoniie SAS**, en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement, ci-après dénommée « **Emetteur de monnaie électronique** ».

ET

Toute personne physique agissant à titre privé souhaitant disposer des services proposés par Nous, ci-dessous dénommée « **le Client** ».

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1. DEFINITIONS.....	6
Article 2. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	9
Article 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION.....	9
Article 4. DISPOSITIONS GENERALES.	9
Article 4.1. Clause d'intégralité.	9
Article 4.2. Clause d'interprétation.....	10
Article 4.3. Clause de NON-RENONCIATION.....	10
Article 4.4. Force probante.....	10
Article 4.5. Langue du contrat.....	10
Article 4.6. Règlement des différends.	10
Article 4.6.1. Règlement des différends avec un Commerçant.....	10
Article 4.6.2. Règlement amiable.....	10
Article 4.6.3. Médiation.	11
4.6.4. Règlement judiciaire.....	12
Article 4.7. Modifications du Contrat.....	12
Article 4.8. Communication générale.....	13
Article 5. SOUSCRIPTION DU CONTRAT.....	13
Article 5.1. Conditions préalables.....	13
Article 5.2. Les documents à fournir.....	13
Article 5.3. Identification et vérification d'identité du Client.....	14
Article 5.4. Refus de souscription du Contrat.....	14
Article 5.5. Droit de rétractation.....	14
Article 6. DUREE DU CONTRAT.	15
Article 7. DESCRIPTION DU SERVICE.	15
Article 7.1. Description de la Carte.....	15
Article 7.2. Emission de la Carte.	15
Article 7.3. Activation de la Carte.....	15
Article 7.4. Code PIN.....	16
Article 7.5. Compte Client.	16
Article 7.6. Protection du Compte et de la Carte.	16
Article 7.7. Chargement et limites d'utilisation de la Carte.	17
Article 7.7.1. Chargement par virement bancaire	17
Article 7.7.2. Limites.	17
Article 7.8. Utilisation de la Carte.....	18
Article 7.9. Transactions interdites.....	18
Article 7.10. Autorisation des Transactions.....	18
Article 7.11. Transactions rejetées.....	20
Article 7.12. Transactions en monnaie étrangère.....	20
Article 7.13. Contestation des Transactions effectuées.....	20
Article 7.14. Vol ou perte de la Carte.....	21

7.14.1. Notification immédiate.....	21
7.14.2. Notre action.....	22
7.14.3. Emission d'une nouvelle Carte.....	22
7.14.4. Remboursement des sommes débitées lors des Transactions non autorisées.....	22
Article 7.15. Renouvellement de la Carte.....	23
Article 7.16. Remboursement du Solde disponible.....	23
Article 7.17. Annulation de la Carte.....	24
Article 8. Prix et Frais du Service.....	24
8.1. Prix du Service.....	24
8.2. Révision des Prix.....	24
8.3. Moyens de paiement.....	24
8.3.1. Virement.....	24
8.3.2. Prélèvement SEPA.....	25
8.3.3. Carte bancaire.....	25
8.4. Pénalités de retards de paiements.....	25
8.5 Frais récurrents.....	25
8.6. Limites.....	27
Article 9. OBLIGATIONS DES PARTIES	27
9.1. Obligations du Client.....	27
9.2. Nos Obligations.....	28
9.3. Force majeure.....	28
Article 10. RESPONSABILITES DES PARTIES.....	28
10.1. Responsabilités du Client.....	28
10.2. Nos Responsabilités.....	29
10.2.1. Limitation de responsabilité.....	29
10.2.2. Responsabilité.....	30
Article 11. CLAUSE DE MAINTENANCE.....	30
Article 11.1. Interruption du service.....	30
Article 11.2. Rétablissement du Service.....	30
Article 12. SUSPENSION DU SERVICE.....	30
Article 13. RESILIATION DU CONTRAT.....	31
Article 13.1. Hypothèses de résiliation.....	31
Article 13.2. Frais de rupture.....	32
Article 13.3. Conséquences de résiliation.....	32
Article 14. INCESSIBILITE DU CONTRAT.....	32
Article 15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	32
15.1. Sur le responsable de traitement.....	33
15.2. Sur l'objectif et le fondement de la collecte et du traitement des données à caractère personnel.....	33
15.3. Sur les destinataires des données collectées.....	33
15.4. Sur les flux transfrontaliers.....	33

15.5. Sur la durée de la conservation des données collectées.....	34
15.6. Sur les droits du Client.....	34
15.7. Sur les conditions d'exercice de ses droits par le Client.....	34
15.8. Sur le droit de retirer le consentement.	34
15.9. Sur le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.....	35

Article 1. DEFINITIONS.

Dans les présentes conditions générales de vente et d'utilisation les mots et les phrases ci-dessous se définissent conformément aux explications stipulées ci-après :

Activation	la procédure obligatoire préalable à l'utilisation de la Carte, qui ne peut être accomplie que par le Client titulaire de la Carte
Banque du commerçant	un établissement utilisé par le Commerçant aux fins de réception des paiements issus des transactions
Carte	une E-Pay Space carte émise par Moorwand Ltd sous la marque déposée Mastercard International Incorporated en partenariat avec la société Harmoniie SAS , en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement. La carte fournie par nous permet à l'Utilisateur final d'effectuer des différentes Transactions
Code PIN	le code de sécurité individuel permettant l'utilisation de la Carte
Client	le client personne physique assimilé à l'Utilisateur de la carte
Commerçant	tout commerçant (un vendeur, un fournisseur ou tout prestataire de services qui accepte le paiement par carte, numéro de carte, PIN ou carte et signature)
Compte	un compte personnel associé à la Carte
Compte en ligne	un espace personnalisé du Client se trouvant sur le site Internet permettant au Client de gérer son compte
Contrat	les présentes Conditions Générales d'Utilisation, des Annexes éventuelles, des avenants, des contrats complémentaires, le tout formant un ensemble indissociable
Date d'expiration	la date d'expiration de la Carte indiquée au recto ou au verso de la Carte
DAB	un distributeur automatique de billets
Données à caractère personnel	toute information se rapportant à l'identité du Client permettant de l'identifier, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un

	nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, psychologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale
EEE (Espace Économique européen)	l'ensemble des États membres de l'Union Européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein)
Emetteur	Moorwand Ltd est une société autorisée par Financial Conduct Authority à émettre la monnaie électronique et les instruments de paiement sous Régulation sur la monnaie électronique 2011 (numéro d'immatriculation 900709), immatriculée au Registre d'Angleterre et Pays de Galle sous le numéro 8491211 9DU, sise au Fora, 3 Lloyds Avenue, Londres, EC3N 3DS (Royaume-Uni), en partenariat avec la société Harmoniie SAS dans le cadre du Programme
Emetteur de monnaie électronique	Harmoniie SAS , en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement
Frais	la variété des charges susceptibles d'être déclenchées par les achats ou l'utilisation continue de la Carte
Gestionnaire du Programme	E-Pay Space SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 350 000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 162 064, sise au 25, rue Tiphaine – 75015, Paris (France)
Identifiants	cf. Nom d'utilisateur et mot de passe
Jour	les jours ouvrés : les jours de la semaine allant du lundi au vendredi du 9H à 19H, mais n'incluant pas les jours fériés en France
KYC (Know Your Customer)	la procédure de l'identification et de la vérification de l'identité du Client
Monnaie électronique	la valeur monétaire associée à la Carte du Client, émise à réception des fonds et destinée à effectuer des paiements
Nom d'utilisateur et mot de passe	(si prévu) un nombre de codes personnels choisis par le Client aux fins d'accéder à son Compte en ligne
Nous, notre, nos	i. le Programme ii. le Gestionnaire du Programme

iii. Moorwand Ltd est une société autorisée par Financial Conduct Authority à émettre la monnaie électronique et les instruments de paiement sous Régulation sur la monnaie électronique 2011 (numéro d'immatriculation 900709), immatriculée au Registre d'Angleterre et Pays de Galle sous le numéro 8491211 9DU, sise au Fora, 3 Lloyds Avenue, Londres, EC3N 3DS (Royaume-Uni), en partenariat avec la société Harmoniie SAS dans le cadre du Programme

iv. **Harmoniie SAS**, en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement

Parties	Vous (le Client) et Nous
Programme	W.C.B., au capital 500 Euros, ayant son siège 117, rue de Charenton – 75012, Paris (France), sous le numéro 909 181 521
RIB (Relevé d'Identité Bancaire)	le document permettant en France d'identifier les coordonnées du compte bancaire d'une personne. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte bancaire, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clef de contrôle, ainsi que les codes IBAN et BIC.
Schéma	le réseau MasterCard tel qu'applicable et affiché sur la Carte Mastercard est la marque déposée de Mastercard International Incorporated
Service clients	le Service clients du Programme : wcbcontact@gmx.fr
Site Internet	le site Internet du Programme : www.wcbcompte.fr
Solde disponible	le montant des sommes chargées sur la Carte et disponible pour l'utilisation
Système du paiement du Commerçant	le système utilisé par le Commerçant lui permettant de recevoir les paiements issus des Transactions ;
Transaction	tout paiement par Carte, incluant les paiements sur internet et les retraits effectué par le Client ;
Utilisateur de la Carte	la personne qui utilise la Carte en vertu du présent Contrat

Virement	le transfert d'une somme d'argent du compte bancaire du Client vers le Compte effectué sur l'instruction du Client par l'établissement tenant le compte bancaire du Client
Vous ou le Client	vous, la personne souscrivant le présent Contrat avec Nous et utilisant la Carte et / ou le Compte, ainsi que toute autre personne que vous avez autorisée à utiliser la Carte conformément au présent Contrat

Article 2. DESCRIPTION DU PROGRAMME.

Nous concevons, gérons, commercialisons et distribuons les services de paiement.

Nous vous fournissons une solution de paiement sous forme d'une Carte prépayée et rechargeable Mastercard. Cette Carte vous permet d'effectuer des Transactions différentes moyennant le Schéma.

Vous souhaitez souscrire le présent Contrat afin de bénéficier de nos services.

Le présent Contrat définit les modalités d'accès au service commercialisé et exploité par Nous et les conditions dans lesquelles Nous nous engageons à réaliser le service pour Votre compte, ainsi que les obligations respectives des Parties au Contrat.

Article 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION.

Le Contrat, ses Annexes, Conditions particulières et éventuels Avenants constituent l'accord plein et entier des Parties.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, ainsi que les annexes le concernant et les accepte sans réserve.

Le Client peut à tout moment télécharger ou imprimer la version à jour des présentes sur le Site Internet du Programme et / ou solliciter une copie des présentes auprès du Service Client.

Article 4. DISPOSITIONS GENERALES.

Si une des stipulations du présent Contrat devenait inapplicable ou illégale, les stipulations restantes resteront en vigueur et de plein effet.

Si une partie du présent Contrat devenait incompatible avec des exigences légales ou réglementaires, les Parties ne s'appuieraient pas sur cette partie, mais la traiteront comme si elle reflétait réellement l'exigence légale ou réglementaire en question.

Si Nous devons apporter des modifications opérationnelles avant de pouvoir se conformer pleinement à la nouvelle exigence légale ou réglementaire, nous apporterons ces modifications dès que cela sera raisonnablement possible.

Article 4.1. Clause d'intégralité.

Le présent Contrat comporte l'accord complet des Parties et établit l'intégralité de leurs droits et obligations.

Il annule et remplace tous les documents et engagements écrits ou verbaux antérieurs.

Ainsi, tous les accords et documents relatifs à son objet et à la fourniture du service, notamment toutes offres commerciales et autres documents de présentation du service échangés entre les Parties avant et après sa signature, sont sans valeur contractuelle.

Article 4.2. Clause d'interprétation.

Les intitulés des articles et paragraphes du Contrat ont pour seul but de permettre de localiser les différentes clauses du Contrat et n'ont aucune signification particulière ni portée juridique à l'égard de l'interprétation des présentes.

Article 4.3. Clause de NON-RENONCIATION.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'application de l'une quelconque des clauses du Contrat ne saurait être interprété, pour l'avenir, comme une renonciation à se prévaloir de ladite clause.

Plus généralement, les Parties conviennent expressément qu'en aucun cas, et quelle que soit sa durée, sa fréquence ou son importance, un silence, une tolérance ou, plus généralement, un simple comportement, même implicite, ne peut constituer ni être interprété comme une renonciation à quelque droit, prérogative ou faculté que ce soit à l'égard de l'autre Partie, ni être constitutif d'une quelconque novation ou modification du présent Contrat.

En toute hypothèse, chaque Partie pourra à tout moment mettre fin à cette tolérance sans préavis ni formalité.

Article 4.4. Force probante.

Les Parties conviennent que l'écrit sous forme électronique est admis comme support probant au même titre que l'écrit sur support papier.

Les Parties conviennent de conserver les enregistrements informatiques et les copies papier ou numériques des messages et / ou commandes qu'elles s'échangent pour l'exécution du présent Contrat de telle manière qu'elles puissent constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1379 du Code civil.

Article 4.5. Langue du contrat.

Le Contrat est rédigé en langue française et sera interprétée selon cette langue, nonobstant toute autre version linguistique.

Article 4.6. Règlement des différends.

Article 4.6.1. Règlement des différends avec un Commerçant.

Le Client reconnaît qu'en cas de différend lié à l'acquisition des biens et des services par moyen du service et de la Carte, ce différend doit être réglé auprès du Commerçant.

Nous sommes qualifiées de tiers au différend.

Article 4.6.2. Règlement amiable.

Le Client peut soumettre le règlement de son différend à chacun de Nous (le Programme, le Gestionnaire du Programme ou l'Emetteur).

Le Client reconnaît et accepte que tout retard dans la notification de son différend se fera à ses risques et périls.

4.6.2.1. Service Client du Programme.

En cas de différend, le Client est invité à contacter le Service Client du Programme :

- Par téléphone : 097072315
- Par courriel : www.wcbcompte.fr

Le Programme s'engage à traiter la réclamation dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de ladite réclamation.

4.6.2.2. Service Client du Gestionnaire du Programme.

En cas de différend, le Client peut contacter le Service Client du Gestionnaire du Programme :

- Par téléphone : **+33 9 70 75 02 08**
- Par courriel : serviceclient@epayspace.com

Le Gestionnaire du Programme s'engage à traiter la réclamation dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de ladite réclamation.

En toute circonstance, le Gestionnaire du Programme s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de ladite réclamation.

4.6.2.3. Service Client de l'Emetteur.

Le Client peut soumettre son différend à l'Emetteur : <https://www.moorwand.com/complaint-policy/>

- Par téléphone : + 44 0203 751 6420
- Par courriel : operations@moorwand.com

Article 4.6.3. Médiation.

Si le Client n'est pas satisfait par la résolution de son différend, il peut, indifféremment de la nature de sa réclamation, contacter les services de médiation financière auprès de UK Financial Ombudsman :

UK Financial Ombudsman

Adresse :	Exchange Tower, London E14 9SR (Royaume-Uni) ;
Téléphone :	0800 023 4 567 (gratuit depuis la plupart des lignes fixes au Royaume-Uni, mais des frais peuvent s'appliquer si vous utilisez un téléphone portable ou téléphonez de l'étranger)
Autre téléphone :	+ 44 207 964 05 00 (les appels effectués moyennant un téléphone portable ne coûtent pas plus qu'un appel au tarif national ¹ vers un numéro 01 ou 02 et des frais supplémentaires peuvent s'appliquer, si vous téléphonez de l'étranger)
Courriel :	complaint.info@financial-ombudsman.org.uk .
Site Internet :	www.financial-ombudsman.org.uk/consumers/how-to-complain

¹ Britannique

4.6.4. Règlement judiciaire.

Si le désaccord persiste, après constat formalisé de celui-ci, la Partie la plus diligente pourra entamer une action en justice.

Le présent Contrat est soumis à la loi française.

Le Programme informe le Client, qu'elle élit son domicile auprès de son siège social.

Article 4.7. Modifications du Contrat.

Nous pouvons procéder à des modifications du Contrat.

En cas de refus du Client des modifications nécessaires, substantielles ou non, il Nous sera loisible de résilier le Contrat et d'obtenir le paiement de toutes les sommes dues pour le service effectué jusqu'à la date de résolution.

Article 4.7.1. Modifications substantielles.

Nous nous engageons à Vous informer de toute modification substantielle du présent Contrat au moins deux (2) mois avant son entrée en vigueur.

Toutefois, lorsqu'une modification Nous apparaît nécessaire en raison d'une insuffisance ou d'une inexactitude des renseignements fournis par Vous et lorsque cette insuffisance ou inexactitude rend l'exécution du Contrat impossible ou plus onéreuse, Nous Vous ferons connaître la modification dans l'immédiat, sans attendre le délai de deux (2) mois.

Sauf refus de Votre part notifié par courriel, ces modifications seront automatiquement et immédiatement mises en œuvre. Dans ces circonstances, Vous avez le droit de résilier le présent Contrat, sans frais et à tout moment, avant la date de l'entrée en vigueur desdites modifications.

Toute utilisation ultérieure de nos services par Vous vaut l'acceptation entière et sans réserve du Contrat.

Article 4.7.2. Modifications non substantielles.

Vous reconnaissez et acceptez que Nous sommes libres d'adapter et / ou de modifier certaines modalités opérationnelles de fourniture du service pour maintenir les critères de sa qualité et en assurer l'évolution, et cela à tout moment et sans préavis, dès lors que ces changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités du service.

Sauf Votre refus signifié par courriel, les modifications dépourvues du caractère substantiel pourront de plein droit être mise en œuvre dans l'immédiat.

Toute utilisation du service postérieure à la modification du présent Contrat vaut Votre acceptation de plein droit et sans réserve de celui-ci.

Article 4.8. Communication générale.

Toute communication des informations à votre attention faites par Nous sera effectuée au moyen du Site et / ou de courriel.

Vous pouvez contacter le Programme au moyen du Service Client : www.wcbcompte.fr

Toute communication en relation avec votre Compte se fera en langue française.

Article 5. SOUSCRIPTION DU CONTRAT.

Nous ne pouvons pas entrer en relation d'affaires de quelque nature que ce soit avec des citoyens ou résidents des États et des territoires non coopératifs dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale ou objet aux sanctions internationales.

Article 5.1. Conditions préalables.

Le Contrat ne peut être souscrit que par une personne majeure et juridiquement capable et domiciliée en France.

La Carte ne peut être acquise que via le site internet www.wcbcompte.fr ou les agences de proximité W.C.B.

Il est strictement interdit pour le Client de créer et / ou d'utiliser plusieurs Comptes client. En cas de violation de la présente stipulation, Nous nous réservons le droit de suspendre le service, de bloquer la Carte et de résilier le présent Contrat.

Article 5.2. Les documents à fournir.

Le Client s'engage à fournir, lors de la souscription du Contrat, les documents suivants permettant d'effectuer la procédure KYC :

- Les copies recto-verso des pièces d'identité en bon état, en cours de validité et lisible contenant une photographie du Client

Dans l'hypothèse où le Client est titulaire d'une carte de séjour, il doit présenter celle-ci accompagnée de son passeport en cours de validité ;

- Un justificatif de domicile datant de moins de trois (3) mois² ;
- Reconnaissance faciale effectuée moyennant la webcaméra (sur demande) ;
- La preuve d'origine des fonds (sur demande) ;
- Un relevé d'identité bancaire d'un compte ouvert dans un établissement de crédit de l'Union Européenne (sur demande).

Des pièces justificatives complémentaires peuvent Vous être demandées si Nous estimons que les pièces fournies ne sont pas suffisantes.

Le Client reconnaît qu'il a été prévenu que des informations complémentaires puissent valablement lui être demandées et que le défaut de coopération de sa part puisse constituer un fondement valable pour Nous de refuser la souscription du Contrat.

² Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées en tant qu'un justificatif de domicile

Article 5.3. Identification et vérification d'identité du Client.

Dès la réception des pièces justificatives, Nous procéderons à l'identification et à la vérification de votre identité, cette procédure pouvant aller jusqu'au 24 heures.

Vous êtes le seul responsable des informations que vous nous communiquez.

Vous vous engagez à Nous informer dans un délai de quinze (15) jours calendaires de toute modification des informations fournies en vous adressant au Service clients ou en modifiant les informations à travers votre espace client.

A défaut, le service peut être suspendu pendant le temps nécessaire pour la vérification de votre identité.

Vous Nous autorisez d'effectuer des vérifications de son identité au moment de la souscription du Contrat ou à tout moment après la souscription de celui-ci et d'exiger des pièces justificatives complémentaires.

À compter de la validation de la procédure KYC, Nous Vous notifions l'autorisation à utiliser le service et procède à l'émission et à l'activation de Votre Carte.

Article 5.4. Refus de souscription du Contrat.

Nous nous réservons le droit de refuser la souscription du Contrat dans des cas suivants, non cumulatifs :

- Le défaut de règlement de toutes les dettes contractées par Vous auprès de Nous ;
- Le défaut de fourniture d'un ou de l'ensemble des pièces justificatives exigées par le présent Contrat ou la fourniture du ou des documents frauduleux ou non fiables ;
- Le défaut de présentation des déclarations exactes de Votre part ;
- Le défaut de garantie d'utilisation du service de manière non-abusive et / ou légale.
- Tout soupçon relatif à Votre identité ou à des fins de la souscription du Contrat ;
- Les résultats négatifs de la vérification de Votre identité.

Nous n'avons pas à motiver le refus de souscription du Contrat.

Article 5.5. Droit de rétractation.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le Service Client dans le délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de la conclusion du présent Contrat.

L'intégralité du Solde disponible et les Frais engagés sera restituée au Client, à la condition que :

- Le Client n'a pas agi frauduleusement ou par négligence grave ou de manière à donner lieu à des soupçons raisonnables de fraude ou de négligence gravé ; et
- Nous ne sommes pas tenus de retenir le Solde disponible par les dispositions légales en vigueur, ou à la demande des autorités, d'un tribunal ou de toute autorité

Article 6. DUREE DU CONTRAT.

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée, à compter de l'activation de la Carte par le Client.

Article 7. DESCRIPTION DU SERVICE.

L'accès au service se réalise moyennant la souscription du Contrat et la fourniture de la Carte prépayée ainsi que des accès nécessaires assurant l'utilisation de la Carte.

Le Client reconnaît que la Carte ne lui est fournie qu'à titre temporaire : Nous en gardons la propriété.

Il est strictement interdit au Client de transférer la possession de sa Carte, fut-ce à titre temporaire, à une tierce personne.

Article 7.1. Description de la Carte.

La Carte est utilisable à des fins des dépenses personnelles moyennant les fonds appartenant au Client.

Le Client reconnaît que la Carte n'est pas une carte bancaire, qu'en aucun cas elle ne peut être associée à un compte bancaire et que les sommes versées sur la Carte ne donnent droit à aucun intérêt.

Le Client reconnaît également que l'option cash-back n'est pas applicable à la Carte.

La Carte fournie est une Carte personnalisée, c'est-à-dire portant le nom et le prénom de son titulaire. Par conséquent, le Client doit apporter sa signature sur la bande de signature au dos de la Carte et s'engage à ne pas céder sa Carte.

Article 7.2. Emission de la Carte.

Dès la vérification et la confirmation de l'identité du Client, l'émission de la Carte est ordonnée.

Le Client ne peut pas avoir plus d'une (1) Carte.

Les délais suivants seront applicables dans les hypothèses suivantes :

- Le délai de l'émission de la première Carte physique est de 10 Jours environ ; la Carte virtuelle est émise immédiatement ;
- Le renouvellement de la Carte – de 8 à 10 jours environ ;
- Le remplacement de la Carte défectueuse, perdue, volée, bloquée ou frauduleusement utilisée – de 8 à 10 jours environ.

Les délais indiqués ci-dessus sont indicatifs et ne Nous engagent pas.

Dans le cas où, la Carte choisie est une Carte physique, elle sera envoyée à l'adresse indiquée par le Client par voie postale.

Article 7.3. Activation de la Carte.

Pour être utilisable, le Client doit activer sa Carte.

Dès la réception de la Carte et préalablement à son activation le Client s'engage à signer la Carte.

La Carte est utilisable immédiatement après son activation à la condition qu'elle présente un Solde disponible ; à défaut, la Transaction sera automatiquement rejetée.

Article 7.4. Code PIN.

L'utilisation sécurisée de la Carte par le Client est assurée par un dispositif de sécurité personnalisé.

Ce dispositif de sécurité, qui se traduit par un code PIN, est fourni au Client séparément et confidentiellement.

Le Client doit mémoriser son code PIN.

En aucun cas, le Client ne peut révéler son code PIN à une autre personne, fût-ce un membre de sa famille.

Dans le cas où le Client perd ou oublie son code PIN, il peut s'adresser au Service Client afin qu'un nouveau Code lui soit généré.

À défaut et dans le cas d'un incident de sécurité de quelque nature que ce soit, le Client reconnaît qu'il ne pourra pas prétendre à l'indemnisation du préjudice quelconque lié à cette violation de confidentialité.

Le Code PIN permet l'utilisation « matérielle » de la Carte, c'est-à-dire l'usage de la Carte dans les points de vente physiques.

Le nombre de tentatives pour entrer le Code PIN est limité à trois (3) fois, la Carte étant bloquée après la troisième tentative échouée.

Article 7.5. Compte Client.

Le Compte Client donne au Client le bénéfice des services suivants :

- Information sur la Carte ;
- Information sur le Solde disponible ;
- Faculté de changer le mot de passe ;
- Faculté de changer l'information sur l'Utilisateur ;
- Accès sécurisé au code PIN ;
- Visualisation de l'IBAN ;
- Liste et détails des transactions ;
- Possibilité de bloquer / débloquer la Carte ;
- Possibilité de déclarer la Carte perdue ou volée ;
- Questions.

Article 7.6. Protection du Compte et de la Carte.

Lors de la souscription du présent Contrat sur le Site, le Client sera invité à créer son Nom d'utilisateur et mot de passe lui permettant de se connecter à son Compte en ligne contenant des informations sensibles telles que les Données personnelles et les coordonnées du Client ou les informations sur le solde disponible et les Transactions effectuées.

Le Client s'engage à ne pas révéler son Nom d'utilisateur et / ou son mot de passe à des tierces personnes.

Le Client est le seul responsable de sa Carte, son Compte (incluant son Compte en ligne), son code PIN, ainsi que de ses Identifiants.

Il s'engage donc à veiller à ce que toutes les mesures de sécurité raisonnables soient respectées, à savoir :

- Mémoriser son code PIN dès sa réception et détruire tout support matériel éventuel sur lequel ce code lui était notifié ;
- Ne pas inscrire son code PIN sur sa Carte ;
- Ne pas saisir son code PIN sous le regard de tierces personnes.

Vous vous engagez à Nous prévenir immédiatement de tout soupçon de tentative de vol ou de vol éventuel, ainsi que de toute révélation à des tierces personnes des données confidentielles énumérées ci-dessus.

Le Client reconnaît que le non-respect des présentes stipulations engage sa responsabilité et exclut toute indemnisation de ses préjudices éventuels par Nous.

Nous nous engageons à Vous contacter immédiatement dans le cas de soupçon d'une tentative de fraude ou d'une brèche de sécurité et d'engager la procédure de sécurité appropriée.

Le Client s'engage à détruire la Carte expirée ou retrouvée après avoir été déclarée perdue en la coupant en deux à travers de sa bande magnétique.

Article 7.7. Chargement et limites d'utilisation de la Carte.

Article 7.7.1. Chargement par virement bancaire

Le chargement de la Carte peut se réaliser par virement bancaire.

Les fonds chargés au moyen d'un transfert bancaire doivent obligatoirement provenir des institutions financières situées dans l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen.

Nous nous réservons le droit d'exiger des documents KYC supplémentaire et de vérifier vos sources de fonds à tout moment.

La durée de la mise à jour du Solde disponible dépend de la méthode choisie par le Client et du temps nécessaire pour envoi des fonds à l'émetteur :

- Si l'émetteur reçoit les fonds le jour ouvré, le Solde disponible est mis à jour le jour-même ;
- Si l'émetteur reçoit les fonds le jour non ouvré, le Solde disponible est mis à jour le prochain jour ouvré.

Le Client peut vérifier la durée du transfert en contactant sa banque ou le fournisseur de sa carte de crédit.

Article 7.7.2. Limites.

Les limites sont indiquées dans la grille tarifaire (cf. article 8).

Article 7.8. Utilisation de la Carte.

La Carte est un produit prépayé qui peut être utilisé pour le paiement des biens et des services auprès des Commerçants affichant le symbole de Schéma de carte.

La Carte peut être utilisable dans les DAB permettant de retirer des espèces dans les limites définies.

La Carte est utilisable partout dans le monde aux conditions suivantes :

- Le site où la Carte est utilisée affiche le logo du Schéma ;
- L'accès au réseau du Schéma en temps réel est garanti et effectif ; et
- L'utilisation des Cartes prépayées n'est pas interdite par le législateur local.

Le Client reconnaît que certains Commerçants sont dans leur droit de ne pas accepter le paiement par la Carte combiné avec un autre moyen de paiement dans le cas d'insuffisance du Solde disponible.

Le Client reconnaît que Nous ne sommes pas responsables pour le refus du Commerçant d'accepter le paiement par la Carte quel qu'en soit le motif. De même, le Client s'engage à vérifier si le Commerçant accepte le paiement par Carte, Nous n'étant pas responsable pour le refus opposé par celui-ci.

Le montant du Solde disponible sera réduit du montant de chaque Transaction effectuée. Si le montant de la Transaction excède le montant du Solde disponible, ou les limites fixées par le présent Contrat, la Transaction sera rejetée.

Nous nous réservons le droit de suspendre ou interrompre l'utilisation de la Carte et / ou du service l'accompagnant à tout moment conformément aux articles 11 et 12 du présent Contrat. Le Client s'engage à contacter le Service Client dans le cas de tout problème technique.

Dans le cas de non-utilisation de la Carte par le Client au-delà de six (6) mois consécutifs malgré les relances, Nous nous réservons le droit d'annuler la Carte.

La Carte n'est plus utilisable à partir de sa Date d'expiration.

Article 7.9. Transactions interdites.

Le Client s'engage à ne pas utiliser la Carte pour :

- Des paiements réguliers préautorisés ;
- Les Transactions dont le montant dépasse le montant du Solde disponible et / ou les limites de la Carte
- Les Transactions auprès des stations de service dites libre-service
- Des opérations au comptant (autres que le retrait des espèces auprès des DAB), incluant des cash-back, le retrait d'argent auprès d'une banque, le mandat postal, le chèque de voyage, les opérations de change, les bureaux de change ;
- Des fins illégales de quelque nature que ce soit.

Article 7.10. Autorisation des Transactions.

Le Client seul est compétent pour autoriser une Transaction et seul en est responsable.

Le Client reconnaît et accepte que toute utilisation de la Carte, de son numéro ou de son PIN constitue une autorisation de Transaction.

Le Client doit s'assurer que la Carte dispose du Solde disponible suffisant pour chaque Transaction qu'il autorise (incluant le montant de TVA, ainsi que de toute autre taxe et des frais de service). Si le montant du Solde disponible est insuffisant et le Commerçant n'autorise pas l'utilisation d'un autre moyen de paiement combiné, la Transaction sera rejetée.

Le Client peut vérifier le montant du Solde disponible et son historique de Transactions en se connectant à son Espace Client.

Si pour quelque raison que ce soit la Transaction est effectuée, mais son montant dépasse le montant du Solde disponible, le Client doit immédiatement payer le déficit.

La Transaction autorisée par le Client et reçue par l'établissement de monnaie électronique est irrévocable.

La Transaction est réputée irrévocablement autorisée dès que le Client émet une instruction de paiement, sous réserve des stipulations de l'article 7.14.

Est réputé d'instruction de paiement une des hypothèses suivantes :

- La saisie du Code PIN par le Client ;
- La fourniture des coordonnées (numéro et cryptogramme) de la Carte ;
- L'approche de la Carte au terminal de paiement disposant d'une option « paiement sans contact ».
- L'insertion de la Carte dans un distributeur automatique des billets suivie de la saisie du Code PIN ;
- Une demande de retrait d'espèces auprès d'une banque ou chez un Commerçant.

Une fois la Transaction autorisée, le montant du Solde disponible sera réduit du montant de la Transaction.

Le temps de réception de la Transaction est le moment de la réception de la Transaction par le Programme. Si un ordre de Transaction est reçu après 16h le Jour ouvré, il sera réputé avoir été reçu le Jour ouvré suivant.

Lorsque le Système de paiement du Commerçant est situé dans l'EEE et le paiement est effectué dans la devise d'un Etat membre de l'EEE, le Programme assurera le transfert de fonds au Système de paiement du Commerçant dans les quatre (4) Jours suivant le jour de la réception de l'ordre de Transaction.

Dans certaines circonstances, le Commerçant peut exiger l'existence d'un Solde disponible supérieur à la valeur de la Transaction projetée. Dans ce cas, le Client ne sera facturé que pour la valeur réelle de la Transaction. Dans le cas où le Commerçant dispose d'une autorisation préalable sur la Carte du Client, le Client peut ne pas avoir accès aux montants concernés jusqu'à la réalisation de la Transaction ou, si elle est antérieure, jusqu'à un délai de trente (30) jours. Toutefois, le Programme ne bloquera l'accès qu'au montant exact des fonds autorisés par le Client.

Lors d'une Transaction effectuée sur Internet, le Client peut être amenée à saisir ses données personnelles. Le Client doit fournir les données personnelles les plus récentes, celles qu'il a fournies au Programme.

Nous nous réservons le droit d'exiger du Client qu'il s'inscrive et / ou utilise des systèmes de sécurité des Transactions en ligne améliorés pour son authentification, incluant l'utilisation d'un mot de passe à usage unique ou toute autre tierce authentification.

En cas de non-respect de cette exigence, le Client reconnaît qu'il ne pourra réclamer aucun remboursement si Nous sommes en mesure de démontrer que le Client a intentionnellement omis

d'assurer la sécurité des informations ou qu'il a agi de manière frauduleuse, ou avec un retard injustifié ou avec une négligence grave.

Article 7.11. Transactions rejetées.

Le Client accepte qu'une Transaction peut être rejetée, que des restrictions peuvent être imposées à la Carte ou qu'une procédure de sécurité spéciale peut être appliquée dans des cas suivants :

- Le Client ne dispose d'aucun Solde disponible ou ne dispose pas d'un Solde disponible suffisant pour la Transaction effectuée ;
- Une fois effectuée, la Transaction dépassera les limites de la Carte telles que définies par le présent Contrat ;
- En cas de besoin d'assurer la sécurité de la Carte, du Compte, des paramètres de sécurité ou des Données à caractère personnel ;
- Si nous soupçonnons le caractère non-autorisé ou illégal d'une Transaction ou nous pensons qu'elle présente un risque élevé d'être non-autorisée ou illégale ;
- Si nous estimons que la Transaction enfreindrait les Frais, les limites, le présent Contrat ou toute législation et / ou réglementation applicable ;
- La Transaction et / ou les Frais applicables conduiront le Compte à un solde négatif.

Article 7.12. Transactions en monnaie étrangère.

Les Transactions effectuées dans une devise autre que la devise du Programme sont soumises aux conditions et aux frais du Schéma.

Si une Transaction est effectuée dans une devise étrangère, le montant de la Transaction sera converti dans la devise de la Carte conformément au taux de change du marché ou à tout autre taux fixé par la législation applicable. Une commission sera appliquée.

Le Client reconnaît avoir été informé du fait que le taux de change applicable au jour de la Transaction peut être différent de celui utilisé par le Programme au jour de la conversion et du prélèvement des Frais sur le Solde disponible. Nous ne sommes pas responsables du taux de change.

Le Client accepte le fait que le taux de change soit immédiatement applicable, sans préavis, et que les frais liés au taux de change puissent lui être facturés.

Les informations sur les taux de change applicables sont publiées sur le site Internet du Schéma.

Article 7.13. Contestation des Transactions effectuées.

Le Client s'engage à vérifier les Transactions récentes et de consulter l'historique de Transactions régulièrement.

Toute Transaction non reconnue doit immédiatement Nous être notifiée moyennant le Service Client et au plus tard dans les treize (13) mois suivant la date de débit du Compte.

Si le montant de la Transaction n'était pas connu au moment de son autorisation (ex. : lors de la location d'un véhicule ou la réservation d'hôtel) et si le montant de la Transaction effectuée apparaît incorrect, le Client doit en informer le Service Client dans les huit (8) semaines suivant la date du débit du Compte.

Nous nous réservons le droit d'accepter la contestation d'une Transaction dans des cas suivants seulement :

- La Transaction n'a pas été réalisée par le Client, mais par un tiers agissant de mauvaise foi dans le cadre d'une action frauduleuse quelconque ;
- Le montant exacte d'une Transaction préautorisée par le Client n'a pas été précisé lors de l'autorisation et le montant réel de la Transaction s'est avéré déraisonnablement élevé ;
- La Transaction autorisée a été incorrectement exécutée.

En cas de litige avec un Commerçant, le Client est invité à se rapprocher dudit Commerçant, l'opération de remboursement étant plus rapide que la procédure de contestation.

Tout litige lié à la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect des biens et services acquis moyennant la Carte ne relève pas de Notre compétence.

Le remboursement sera effectué conformément à la politique de remboursement du Commerçant. Les fonds remboursés seront immédiatement versés sur le Compte par le Programme, dès leur réception.

Si le différend avec un Commerçant ne peut pas être résolu, le Client peut contacter le Service client afin que Nous tentions de l'assister dans la mesure du possible.

Si le Client estime que la Transaction a été effectuée sans son consentement ou par erreur, il peut Nous demander d'enquêter sur cette Transaction en contactant le Service Client. Si nous enquêtons sur cette Transaction, le montant contesté ne pourra être dépensé tant que l'enquête n'est pas terminée.

Si la Transaction est authentique, son montant sera déduit du Solde disponible et Nous pourrions facturer des frais d'enquête qui, en cas d'insuffisance du Solde disponible, devront être payés immédiatement, sur demande.

Article 7.14. Vol ou perte de la Carte.

Le Client est responsable de la protection de sa Carte.

Nous ne pouvons pas être tenue responsables d'aucune Transaction réalisée moyennant une Carte perdue ou volée.

Le Client doit Nous informer de toute perte, vol ou détournement de la Carte dans l'immédiat, autrement il peut en être tenu responsable et une action en justice peut être entamée en son encontre.

Dans le cas de vol, de perte ou d'un détournement de la Carte, Nous nous réservons le droit de procurer aux autorités de police toute information qu'elle considère pertinente. Le Client accepte de coopérer avec Nous, ainsi qu'avec toute autorité de contrôle ou de régulation et avec la police.

7.14.1. Notification immédiate.

En cas de vol ou perte de la Carte, de son code PIN ou de ses Identifiants, ainsi qu'en cas de soupçon d'utilisation de sa Carte par des tierces personnes, le Client doit en immédiatement Nous informer en s'adressant au Service Client.

Sur Notre demande, le Client s'engage à fournir un écrit attestant de la perte, du vol ou d'un détournement possible de la Carte dans un délai de sept (7) jours calendaires.

Le Client s'engage à arrêter immédiatement toute utilisation de la Carte, du numéro de Carte ou de PIN.

Si le Client retrouve la Carte déclarée perdue ou volée, il doit :

- en informer le Programme dans l'immédiat ;
- s'abstenir de son utilisation ; et
- détruire la Carte en la découpant en deux.

7.14.2. Notre action.

Une fois notifiés de la perte, du vol ou du détournement de la Carte, Nous prendrons des mesures immédiates pour protéger les fonds.

Le Client peut bloquer la Carte temporairement à tout moment en contactant le Service Client ou en se connectant à son Compte et en utilisant la fonctionnalité « blocage » (si prévu par le Programme).

7.14.3. Emission d'une nouvelle Carte.

Nous procéderons à la déconnection de la Carte perdue ou volée et à l'émission d'une nouvelle Carte dans les conditions identiques à l'émission de la Carte initiale qui sera envoyée à l'adresse du Client et dont l'émission sera facturée au Client.

Le Client doit détruire la Carte expirée ou retrouvée après avoir été déclarée comme perdue en la découpant en deux à travers sa bande magnétique.

7.14.4. Remboursement des sommes débitées lors des Transactions non autorisées.

La perte ou le vol de la Carte ne donne lieu à aucun remboursement ou dédommagement du Client autre que celui des sommes débitées lors des Transactions non autorisées ou contestées.

Le Client s'engage à Nous informer moyennant le Service Client de toute Transaction non autorisée au plus tard treize (13) mois après la date du débit.

A défaut, Nous ne procéderons à aucun remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué si :

- Le montant en question est lié aux fluctuations du taux de change ; ou
- Le Client a autorisé la Transaction ; ou
- Le Client a agi de manière frauduleuse ; ou
- Le Client a volontairement méconnu le Contrat et / ou les conditions d'utilisation ou a agi avec une grave négligence ; ou
- L'information portant sur la Transaction a été fournie au Client ou lui a été rendue accessible quatre (4) semaines avant la date prévue de la Transaction ; ou
- Le Client a sollicité le remboursement plus de huit (8) semaines après la date de débit ;
ou
- La Transaction non autorisée ou contestée est un retrait effectué auprès d'un DAB.

Nous nous réservons le droit de solliciter des informations supplémentaires justifiant la demande de remboursement formée par le Client.

Si la Transaction contestée est une Transaction effectuée auprès d'un Commerçant, Nous demanderons au Client de Nous fournir une confirmation écrite de la Transaction contestée dans le délai de 120 jours suivant la date de la Transaction. La confirmation écrite doit être envoyée au Service client.

Si Nous ne recevons pas de confirmation écrite ou si un remboursement est effectué pour une Transaction s'avérant authentique ultérieurement, Nous déduirons à nouveau le montant de la Transaction du Compte du Client. Des frais seront facturés au Client si la Transaction contestée s'avère réelle.

Si la Transaction contestée est une Transaction initiée par le Commerçant, le remboursement ne pourra intervenir que si le Client démontre que :

- Le montant exact n'a pas été précisé lors de l'autorisation du paiement par le Client ; et
- Le montant de la Transaction dépasse le montant auquel le Client s'attendait raisonnablement, compte tenu des dépenses semblables antérieures, du présent Contrat et des circonstances de l'espèce.

Nous rembourserons ou notifierons notre refus motivé de remboursement dans un délai de dix (10) Jours ouvrés à compter de la demande ou de la réception des informations complémentaires.

Si un montant incorrect a été débité du Solde disponible en raison de Notre erreur, Nous corrigerons l'erreur sans pour autant être redevable d'aucune indemnisation au Client.

Si des enquêtes effectuées par Nos soins montrent qu'il y a eu des Transactions non autorisées ou incorrectement exécutées sur le Compte du Client, le Client ne sera pas responsable de ces Transactions à condition que la réclamation ait été faite dans les délais spécifiés dans la présente clause.

Article 7.15. Renouvellement de la Carte.

La Date d'expiration de la Carte est indiquée au recto de la Carte.

La durée de validité de la Carte est de 36 mois.

Le Client ne pourra pas utiliser ni recharger la Carte après sa Date d'expiration.

La Carte peut être automatiquement renouvelée à notre discrétion. Sauf demande contraire, le coût de renouvellement sera identique à celui indiqué dans l'article 8.

A l'expiration de la Carte, le Client peut obtenir le remboursement de l'intégralité du Solde disponible conformément au présent Contrat.

Si le Client ne sollicite pas le remboursement du Solde disponible, les Frais mensuels continueront d'être prélevés sur le Compte, même si le Compte est inactif ou si la Carte a expiré.

Le Client reconnaît que Nous disposons du droit de compensation, transmission ou emploi des sommes détenues sur son compte pour des fins de remboursement des obligations légales et / ou contractuelles du Client non-respectées sur ordre des autorités compétentes.

Article 7.16. Remboursement du Solde disponible.

Le Client peut réclamer la totalité ou une partie du Solde disponible en s'adressant au Service client pendant la période de six (6) ans à compter de la Date d'expiration de la Carte.

Les fonds réclamés seront transférés sur le compte bancaire du Client sur présentation de la preuve de propriété du compte par le Client.

Des frais couvrant le coût de remboursement seront exigés dans le cas où le remboursement de l'intégralité ou d'une partie du Solde disponible est exigé dans des cas suivants :

- Le remboursement est demandé avant la fin du Contrat ;
- Le propriétaire de monnaie électronique termine le contrat avant la date de la fin de tout contrat ; ou
- Le remboursement est sollicité plus d'un (1) an après la fin du Contrat.

Le Client sera informé de ces frais avant le remboursement.

Le Client reconnaît et accepte que dans le cas où le montant du Solde disponible est égal ou inférieur à celui exigé dans des hypothèses ci-dessus, les frais seront égalisés réduisant le Solde disponible à zéro.

Aucun frais ne sera dû si :

- Le Contrat est résilié par Nous ; ou
- Si la demande de remboursement intervient à la fin du Contrat ou avant l'expiration du délai d'un (1) an à compter de la date de la fin du Contrat

Les demandes de remboursement effectuées plus de six ans après la fin du Contrat seront refusées.

Article 7.17. Annulation de la Carte.

La Carte sera automatiquement annulée si :

- Le Compte du Client est clos pour quelque raison que ce soit ; ou
- L'Emetteur cesse d'émettre les Cartes ou la Monnaie électronique. Dans ce cas, le Programme contactera le Client afin de l'orienter vers un autre émetteur Carte ou de Monnaie électronique.

Article 8. Prix et Frais du Service.

Le Client reconnaît et accepte que Nous avons le droit le plus absolu de compenser, de transférer ou d'appliquer les sommes détenues sur son Compte ou sur sa Carte afin de satisfaire toutes les dettes et des Frais dus qui n'ont pas été payés ou satisfaits à l'échéance.

8.1. Prix du Service.

Les frais mensuels du Service couvrent un montant forfaitaire applicable à la Carte, comprenant les frais d'émission, et, le cas échéant, les frais de renouvellement ou de remplacement de la Carte, les frais de réémission du Code PIN, et le coût d'accès au Service.

Tout mois entamé génère obligatoirement des frais mensuels d'accès au Service.

8.2. Révision des Prix.

Nous nous réservons le droit de réviser le prix du service à tout moment.

Le prix révisé sera notifié au Client par courriel.

Le nouveau tarif entrera en vigueur dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de sa notification.

8.3. Moyens de paiement.

Les Frais liés à l'utilisation de la Carte seront déduits du Solde disponible.

Le Client dispose des moyens suivants lui permettant de régler les frais d'émission de la Carte, ainsi que les mensualités :

8.3.1. Virement.

Cette option implique le paiement de la première annuité complète, les douze (12) premiers mois ainsi que du coût d'émission de votre Carte.

Lors de la souscription du Contrat, le Client effectue un virement vers un compte bancaire du Programme en ajoutant une référence personnelle qui lui sera générée par le Programme.

8.3.2. Prélèvement SEPA.

Lors de la souscription du Contrat, le Programme fournit au Client une référence et un document PDF à télécharger et à remplir autorisant les prélèvements SEPA au profit du Programme sur le compte bancaire du Client pour la commande et les mensualités de sa Carte.

8.3.3. Carte bancaire.

Le Client doit entrer les coordonnées de sa carte bancaire actuelle pour payer le coût d'émission de sa nouvelle Carte et de son abonnement mensuel.

Le Client sera alors redirigé vers l'interface de la banque lui permettant de payer par carte bancaire.

8.4. Pénalités de retards de paiements.

Le paiement des frais est immédiatement exigible.

Le non-respect du délai de paiement donne lieu à l'application de mesures de retard permettant d'augmenter le montant dû conformément à la législation en vigueur.

8.5 Frais récurrents.

BASE CARD FEES	<i>Fee type:</i>
Prix de la carte	Coût de la carte, y compris sa distribution.
Prix de renouvellement de la carte	Coût du remplacement de la carte après son expiration par une nouvelle carte, y compris sa distribution.
Frais de carte annuels / mensuels	Frais d'abonnement de la Carte
Frais de chargement	Frais appliqués à chaque chargement effectué sur la carte
PDV domestique	Frais appliqués à chaque achat effectué chez un commerçant du pays d'émission de la carte
Point de vente international	Frais appliqués à chaque achat effectué chez un commerçant hors du pays d'émission de la carte
DAB domestique	Frais appliqués à chaque retrait au guichet automatique dans le pays d'émission de la carte
Guichet automatique international	Frais appliqués à chaque retrait au guichet automatique en dehors du pays d'émission de la carte
Frais de change	Frais appliqués en plus du taux interbancaire pour la conversion de devises sur toutes les transactions (POS et ATM) dans une devise différente de celle de la carte
Frais SVI	Frais appliqués à chaque utilisation d'une commande IVR (Interactive Voice Response) : solde, bloquer, débloquer, perdu, volé, dernières transactions, récupérer le PIN

Frais SMS	Frais appliqués à chaque utilisation d'une commande SMS : solde, bloquer, débloquer, perdu, volé, dernières transactions, info (pour obtenir les listes de commandes)
Frais d'activation	Frais appliqués lors de l'activation de la carte par l'un des moyens proposés au client (web, IVR, API)
Autres frais	Types de frais:
Frais pour opération refusée pour solde insuffisant	Frais appliqués à chaque tentative de transaction (POS ou ATM) rejetée en raison d'un solde insuffisant
Frais KYC supplémentaires si les documents KYC ne sont pas dans les formats convenus	Frais appliqués si le format des documents exigés pour le KYC n'est pas respecté
Appels au service client	Frais appliqués à chaque appel du titulaire de carte acheminé vers le service client à partir du SVI / le prix est par appel
Retrait d'espèces au guichet	Frais appliqués à chaque retrait d'espèces effectué dans une agence bancaire au guichet (par opposition au retrait au guichet automatique)
Remplacement de la carte	Frais de remplacement de carte lorsqu'une carte est déclarée perdue ou volée / ce coût comprend la distribution directe à l'adresse du titulaire de carte enregistrée

Types de frais	Prix
	% ou fixé
Activation de la Carte	10 €
Emission de la Carte	20 €
Prix Fx	2,5%
Frais mensuels	9.99 €
Carte virtuelle	3 €
DAB	
DAB interne (SEPA)	1,50 €
DAB international	3 €
Transfert Bancaire (SEPA out)	1.50 €
Transfert Bancaire (SEPA in)	1.00 €
Transactions	
Transaction interne (incluant MOTO)	0 €
Transaction internationale (incluant MOTO)	0 €
Transactions rejetées	
Transaction rejetée pour l'insuffisance du Solde disponible	0,20 €
Transaction rejetée pour l'insuffisance du Solde disponible (en dehors de SEPA)	0,50 €
Chargement	
Frais de chargement	2 %
SMS Transactions	
SMS balance (par message)	-
SMS Bloquer / Débloquer (par message)	-
SMS perdue / volée (par message)	-
SMS Dernières transactions (par message)	-
Transfert de Carte à Carte	
Transfert de Carte à Carte	-
Transactions d'administration	
Perdue / volée / carte de remplacement	10 €
Transactions IVR	
IVR Balance (par appel)	-
IVR PIN (par appel)	-
IVR Bloquer / Débloquer (par appel)	-
IVR Perdue / Volée (par appel)	-
IVR historique de transactions (par appel)	-

8.6. Limites.

La devise du programme est l'euro et le pays de domiciliation du Client est la France.

Configurations	Prix
Solde maximum sur la carte	3000 EUR
Transaction unique (achat)	1000 EUR
Transactions (achat) / jour	1500 EUR
Nombre de Transactions / jour	15 transactions / jour
Retrait ATM (guichets automatiques) (transaction unique)	300 EUR
Retrait ATM / jour	300 EUR
Nombre de retraits aux guichets automatiques	5 retraits / 1 jour
Chargements maximal de la carte (en une fois)	1000 EUR
Limites de chargement / jour	1000 EUR
Nombre de chargement / jour	10
Chargement maximum / mois	10000 EUR
Nombre de chargements maximum / mois	300
Maximum chargement / an	25000 EUR

Article 9. OBLIGATIONS DES PARTIES

9.1. Obligations du Client.

Le Client s'engage à signer la Carte dès sa réception et avant son Activation.

Le Client s'engage à informer le Programme de tout changement de sa situation dans l'immédiat.

Le Client veille à la sauvegarde fonctionnelle et physique de la Carte, notamment par le respect des règles relatives à la confidentialité. Il s'engage à prendre soin de la Carte : il est interdit de placer des étiquettes ou des notes adhésives et / ou d'écrire sur la Carte, à l'exception de la signature dans le cas des Cartes personnalisées.

Le Client s'engage à respecter la législation et la réglementation applicable et d'utiliser le service conformément aux exigences légales, notamment, dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et contre la fraude fiscale.

Le Client s'engage à ne pas céder sous quelque forme que ce soit à un tiers le bénéfice du présent Contrat sans Notre accord exprès préalable écrit.

Le Client s'engage à immédiatement informer le Programme de toute perte, tout vol ou détournement de la Carte, à défaut il reconnaît que sa responsabilité peut être engagée et une action en justice peut être intentée à son encontre.

Le Client s'engage à nous rembourser immédiatement tous les frais de quelque nature que ce soit occasionnés par l'utilisation du Compte ou de la Carte et / ou tout remboursement de toute Transaction annulée et remboursée, et cela même dans le cas où ces frais sont découverts après la fin du Contrat pour quelque raison que ce soit.

9.2. Nos Obligations.

Nous nous engageons à fournir le service conformément aux conditions du présent Contrat.

Nous nous engageons à maintenir la disponibilité du service, à en assurer la jouissance paisible et sans interruption (sous réserve des articles 11 et 12 du présent Contrat).

Par conséquent, Nous nous engageons à prendre tous les moyens techniques nécessaires pour assurer le bon fonctionnement, la permanence, la continuité et la qualité du service.

9.3. Force majeure.

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des présentes qui seraient dus au fait de l'autre Partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence française, parmi lesquels : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts de eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des télécommunications et tous autres cas indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à sept (7) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

Article 10. RESPONSABILITES DES PARTIES.

10.1. Responsabilités du Client.

Le Client est entièrement et personnellement responsable de l'utilisation de l'intégralité des services liés au présent Contrat jusqu'à son éventuelle résiliation.

Le Client est seul responsable de toutes les Transactions effectuées moyennant la Carte.

Le Client est seul responsable des dommages et préjudices de toute nature causés à Nous du fait de l'utilisation illégale de la Carte et / ou du service et s'engage à Nous indemniser contre toute demande, réclamation et / ou condamnation à des dommages et intérêts dont Nous pourrions être menacés ou

faire objet, et / ou qui pourraient être prononcées contre Nous, dès lors que celles-ci auraient pour cause, fondement ou origine le comportement ou l'utilisation de la Carte et / ou du service par le Client.

Le Client Nous tiendra informés par écrit, de toute plainte, action judiciaire, directement ou indirectement liée à la fourniture du service, exercée ou susceptible d'être exercée par tout tiers, ainsi que de toute infraction constatée.

Le Client reconnaît et accepte que, dans le cas où il n'utilise pas la Carte conformément au présent Contrat ou s'il utilise la Carte de manière frauduleuse, Nous nous réservons le droit de lui facturer tous les frais raisonnables engagés afin de cesser l'utilisation de la Carte et de recouvrer les sommes dues du fait des activités du Client.

10.2. Nos Responsabilités.

Nous sommes responsables de la mise en place des moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la Carte et du service.

10.2.1. Limitation de responsabilité.

Notre responsabilité ne saurait être retenue, directement ou indirectement, quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants :

- Une interruption du service motivée par le comportement du Client, notamment :
 - Par une mauvaise utilisation du service ;
 - Par utilisation non conforme ou illégale de la Carte ;
 - Par inexécution par le Client de ses obligations, notamment, en cas de défaut de paiement ;
 - Par la divulgation par le Client, par tous moyens, du ou des codes d'accès au service à une tierce personne.
- Tout incident ou interruption du service due aux opérations de maintenance ou aux contraintes techniques ;
- Tout incident ou interruption du service dû à une perturbation ou une interruption non directement imputable à Nous ;
- Tout défaut ou toute anomalie n'affectant pas le fonctionnement du service de manière à rendre impossible son utilisation ;
- En cas d'utilisation du service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du code PIN associé à chaque Carte, et plus généralement, d'utilisation du service par une personne non autorisée ;
- Si le Client n'a pas notifié le changement de ses coordonnées.

De même, notre responsabilité ne saurait être retenue dans les cas suivants :

- La qualité des achats des biens et / ou des services acquis moyennant la Carte ;
- Le refus du Commerçant d'accepter la Carte ou l'impossibilité pour lui d'annuler l'autorisation ;
- Les défaillances de quelque nature que ce soit qui échappent à Notre contrôle, notamment, du refus d'un Commerçant d'accepter la Carte, du défaut de fonds et / ou

défaillance du réseau des distributeurs automatiques ou des limites de retrait installées par les opérateurs des distributeurs automatiques ;

- L'erreur d'identification du Commerçant lors de la transaction.

En tout état de cause, Nous restons étrangers à tous litiges susceptibles d'opposer le Client à des tiers à l'occasion du présent Contrat.

Les exclusions et limitations ci-dessus énoncées s'appliquent à toute responsabilité de Nos affiliés, du Schéma et d'autres partenaires, sous-traitants, distributeurs et, le cas échéant, de leurs affiliés, envers le Client pouvant survenir dans le cadre du présent Contrat.

10.2.2. Responsabilité.

Si le Client est affecté par quelque chose qui est une faute imputable au Programme ou au service ou qui était sous le contrôle raisonnable du Programme, la responsabilité du Programme ne sera retenue qu'au niveau de la perte financière effectivement débitée du Compte du Client et non de toute perte de quelque nature qu'elle soit (par exemple, perte de réputation, pertes indirectes et / ou consécutives).

Si la Carte est défectueuse en raison du défaut de service, la responsabilité sera limitée au remplacement de la Carte.

Rien dans le présent Contrat n'exclura ou ne limitera la responsabilité du Programme en cas de décès ou de blessure résultant de la négligence ou de la fraude du Programme.

Dans la mesure autorisée par la loi, toutes les conditions ou garanties légalement ou autrement prévues sont expressément exclues.

Pour toutes les questions non expressément couvertes par la présente clause et dans la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité globale et totale du Programme sera limitée au montant total de l'argent que le Client a déposé sur son Compte au cours de la période de douze (12) mois précédant la réclamation.

Article 11. CLAUSE DE MAINTENANCE.

Nous nous engageons à réaliser, dans les règles de l'art, par un personnel qualifié, la maintenance tant préventive que curative du service.

Article 11.1. Interruption du service.

Nous nous réservons la possibilité d'interrompre partiellement ou complètement le service pour conduire des opérations de maintenance de son réseau et / ou de ses composantes matérielles et logicielles pour une durée maximum de trois (3) heures par mois.

Nous nous obligeons à Vous prévenir préalablement dans un délai raisonnable.

Dans le cas d'urgence imposant une intervention immédiate, Nous nous réservons le droit d'interrompre le service sans Vous en prévenir tout en s'engageant de faire de notre mieux pour le rétablir dans les plus brefs délais.

Article 11.2. Rétablissement du Service.

En cas d'interruption du service, Nous nous engageons à le rétablir dans les plus brefs délais.

Article 12. SUSPENSION DU SERVICE.

Nous nous réservons le droit d'immédiatement suspendre la fourniture de tout ou partie du service et / ou l'utilisation de la Carte dans des hypothèses suivantes :

- Dans le cas d'apparition d'un soupçon, même minime, d'un risque quelconque à l'utilisation du service et / ou de la Carte indifféremment à la source du danger ;
- Dans le cas d'apparition d'un soupçon, même minime, d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illégale du Service et / ou de la Carte ;
- Dans le cas de violation, voire d'un soupçon de violation, d'une stipulation quelconque du présent Contrat ;
- Dans le cas où le Client réalise un acte et / ou une omission qui affecte ou risque d'affecter le bon fonctionnement ou la sécurité de service ;
- Dans le cas où un acte et / ou une omission du Client enfreint ou risque d'enfreindre les dispositions légales et / ou réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Dans le cas où une disposition légale ou réglementaire l'impose ;
- Dans le cas de détection de fraude à travers l'outil dédié ;
- Dans le cas du décès du Client.

Nous nous engageons de Vous avertir de la suspension du Service dans la mesure du possible, sous réserve notamment d'une obligation légale de ne pas le faire.

Malgré la suspension du service, le Contrat demeure jusqu'à son éventuelle résiliation par l'une ou l'autre des Parties.

Article 13. RESILIATION DU CONTRAT.

Article 13.1. Hypothèses de résiliation.

Chaque partie est habilitée à résilier de plein droit le Contrat à durée indéterminée à tout moment.

La résiliation peut intervenir dans les cas suivants :

- **En cas de force majeure**, si les effets de celle-ci conduisent à la suspension de l'exécution des obligations essentielles de l'une des Parties pendant plus de trois (3) mois consécutifs, sans indemnité de part ni d'autre.
- **En cas de non-respect ou d'inexécution substantielle par l'autre Partie de ses obligations** à laquelle elle n'aurait pas remédié après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant trente (30) jours après sa notification.
- **En cas de défaut de paiement de la part du Client.**
- **En cas d'apparition de difficultés imprévisibles** nécessitant la mise en œuvre par Nous de moyens hors proportion par rapport au montant du Contrat au cours de l'exécution de la prestation, Nous pourrions Vous demander la résiliation amiable.

Dans le cas où Vous ne souhaitez pas entamer la procédure de résiliation amiable, Vous devrez vous rapprocher de Nous dans le but de trouver un moyen viable pour continuer l'activité et cela dans un délai raisonnable.

Dans le cas où le présent Contrat se trouverait résilié les sommes facturées ou facturables par Nous Vous restent dues.

La résiliation est immédiate dans les hypothèses suivantes :

- L'information présentée par le Client est fausse ou erronée ;
- Le Client ne nous a pas fourni l'information nécessaire au titre des obligations légales et réglementaires pesant sur Nous ;
- Le Client a violé une des clauses du présent Contrat ;
- Le Client a fait une utilisation frauduleuse ou négligeant de la Carte et / ou utilisé la Carte à des fins illégales.

Article 13.2. Frais de rupture.

La résiliation anticipée de la part du Client rend immédiatement exigibles tous les montants restants dus par le Client.

Article 13.3. Conséquences de résiliation.

Après la résiliation du Contrat, le Client cesse immédiatement toute utilisation du service et détruit la Carte.

Le Solde disponible et les Frais seront restitués au Client à condition que :

- Le Client n'a pas agi frauduleusement ou par négligence grave ou de manière à donner lieu à des soupçons raisonnables de fraude ou de négligence grave ; et
- Nous ne sommes pas tenus de retenir le Solde disponible du Client par la loi ou la réglementation, ou à la demande la police, de la justice ou de toute autorité de régulation.

Article 14. INCESSIBILITE DU CONTRAT.

Le présent Contrat est conclu *intuitu personae*.

Par conséquent, il ne peut pas être cédé ou transféré à un tiers sans accord écrit préalable de l'autre Partie.

Toutefois, le Client reconnaît et accepte que nous pouvons sous-traiter une partie de nos obligations dans le cadre du présent Contrat.

Le Client reste lié par le présent Contrat jusqu'à sa résiliation pour quelque cause que ce soit et le paiement de toutes les sommes dues au titre de celui-ci.

Article 15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

Les informations et données à caractère personnel du Client recueillies par Nous sont traitées conformément aux dispositions légales en vigueur.

15.1. Sur le responsable de traitement.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel du Client s'effectue par le Programme.

15.2. Sur l'objectif et le fondement de la collecte et du traitement des données à caractère personnel.

Les types de Données à caractère personnel traitées incluent (de manière non exhaustive) le nom, l'adresse, la date de naissance, les coordonnées, les informations financières, les détails de l'emploi et les identifiants de l'équipement.

Les traitements de Données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- L'intérêt légitime poursuivi par le Programme (la conclusion du présent Contrat, l'identification et la vérification de l'identité du Client, l'émission et la gestion de la Carte, la gestion du Compte, la facturation, la communication avec le Client) ;
- Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsque le Programme met en œuvre un traitement ayant pour finalité la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption, ainsi que les obligations liées à la comptabilité ;

La sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel du Client collectées et traitées par le Programme sont garanties par des dispositifs empêchant tout endommagement, effacement, accès par des tiers non autorisés et utilisation illicite desdites données.

15.3. Sur les destinataires des données collectées.

Les données à caractère personnel du Client collectées par le Programme sont susceptibles d'être partagées avec certains tiers :

- Les fournisseurs du service KYC ;
- L'Emetteur de la Carte ;
- Les autorités administratives et judiciaires légalement habilitées, pour l'accomplissement de leurs missions et plus largement tous tiers dûment autorisés ;
- Les sous-traitants pour leur confier des fonctions opérationnelles comme la vérification d'identité du Client, l'émission de la Carte, la gestion du Compte ;
- Les auxiliaires de justice et officiers ministériels, notamment pour le recouvrement de créances et la défense des intérêts du Programme ;
- Les bénéficiaires de virements de fonds et les prestataires de services de paiement à des fins de LCB-FT.

Afin d'assurer la sécurité des données confiées par le Client, le Programme ne choisira que des sous-traitants fiables, présentant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées et ne partagera pas ces données sans avoir au préalable souscrit un contrat de sous-traitance avec eux.

Si une illégalité est identifiée, les informations peuvent être partagées avec les autorités légales et les régulateurs.

Politiques de confidentialité de l'Emetteur : <https://www.moorwand.com/privacy-policy/>

15.4. Sur les flux transfrontaliers.

Les Données à caractère personnel du Client ne quittent pas le territoire de l'Union européenne.

15.5. Sur la durée de la conservation des données collectées.

Le Programme ne conserve les Données ainsi collectées que pour la durée nécessaire des relations contractuelles augmentée de trois (3) ans, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les Données sont conservées cinq (5) ans après la fin des relations avec le Programme.

En matière de comptabilité, les données sont conservées dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les Données nécessaires à la gestion d'un recours en justice sont conservées jusqu'au terme de la procédure. Elles sont archivées suivant les durées légales de prescription. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est cinq (5) ans.

15.6. Sur les droits du Client.

Le Client dispose des droits suivants :

- Droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité ;
- Droit de s'opposer à tout moment à un traitement des Données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Programme, ainsi que le droit d'opposition à la prospection commerciale ;
- Droit de demander l'effacement de ses Données à caractère personnel sauf si elles sont nécessaires à l'exécution du service ou au respect d'obligations légales ou pour permettre au Programme de constater ou d'exercer ses droits ;
- Droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés, après son décès, les droits mentionnés ci-dessus.

15.7. Sur les conditions d'exercice de ses droits par le Client.

Dans le cas où le Client souhaite exercer un des droits énumérés ci-dessus ou obtenir toute information concernant la protection ou le traitement de ses Données à caractère personnel, il est prié d'envoyer un courriel à l'adresse électronique suivante :

www.wcbcompte.fr

Le Programme répondra à la demande du Client dans le délai de trente (30) Jours à compter de la réception du courriel, ce délai pouvant être prorogé d'un (1) mois dans le cas de surcharge du service dédié au traitement des demandes relatives aux Données à caractère personnel.

Le traitement de demande du Client s'effectue à titre gratuit, sauf le cas d'une demande abusive (infondée, excessivement réitérée etc.) et / ou de nécessité pour le Programme d'engager des frais afin d'accomplir la demande du Client (frais d'envoi d'un courrier recommandé, achat et envoi d'une clef USB cryptée etc.).

15.8. Sur le droit de retirer le consentement.

Le Client peut à tout moment retirer son consentement à la collecte et au traitement de ses Données à caractère personnel, sauf les données collectées et traitées en accomplissement des obligations légales et / ou contractuelles du Programme.

Dans le cas où le Client retire son consentement sur le traitement des données, autres que celles utilisées pour l'envoi de newsletter éventuel, il acquiesce à ce que ce retrait entraînera sans faute la fin du Contrat.

15.9. Sur le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel et la non-coopération du Programme, le Client peut contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).